



Préavis municipal n° 05 – 2015

Budget 2016

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité, comme il est de coutume chaque année à cette époque, a le plaisir de soumettre à votre approbation le projet de budget 2016 de notre Commune.

1. Preamble

Le budget, pour l'année 2016, a été définitivement adopté par la Municipalité in corpore dans sa séance du 26 octobre 2015.

Il est basé sur l'arrêté d'imposition 2015-2016 tel qu'adopté par le Conseil communal dans sa séance du 2 octobre 2014, sur l'analyse des dépenses effectuées par la Municipalité, la prise en compte des charges refacturées par les organismes cantonaux ou régionaux et sur les prévisions relatives à la péréquation cantonale.

2. Principles of establishment of the budget 2016

Un projet de budget a été établi par le boursier en collaboration avec le soussigné de gauche, Syndic et responsable des finances. Ce projet intégrait l'ensemble des montants qui nous avaient été communiqués par les instances qui nous les facturent. Pour le reste des postes, nous nous étions basés sur la situation des exercices précédents hormis pour les frais d'entretien qui avait été portés à leur minimum.

Le budget a ensuite été revu avec l'ensemble de la Municipalité lors d'une demi-journée consacrée à cet important objet. A cette occasion, l'ensemble des postes ont été examinés, afin de les adapter aux besoins propres à chaque dicastère. Une attention particulière a été portée aux frais d'entretien, afin d'évaluer les besoins effectifs et d'arbitrer entre les différents projets à entreprendre en 2016 ou à reporter aux prochains exercices.

Recettes

Personnes physiques

Malgré les expériences des années 2013 et 2014, décevantes du point de vue des rentrées fiscales, nous avons budgété des rentrées fiscales en hausse de 1 % par rapport à celles de l'année 2014. De plus, nous avons tenu compte de l'arrivée de nouveaux foyers fiscaux au quartier Pré-du-Château, actuellement en construction.

Personnes morales

La projection de ce poste reste toujours une difficulté comme nous l'a prouvé l'année 2013 pour laquelle nous avons constaté un déficit ! Toutefois, nous continuons à prendre en compte la moyenne des trois derniers exercices.

Charges

Les charges facturées par les organismes cantonaux et régionaux continuent de progresser. Après une année « calme » en 2015, les augmentations reprennent de plus belles !

	Hausse par rapport au réel 2014	%	Hausse par rapport au budget 2015	%
Transport publiques	19'538.00	41.2 %	15'400.00	29.8 %
ASICOPE primaire	30'677.73	5.1 %	45'800.00	7.7 %
AJERCO	23'527.00	14.9 %	11'800.00	7.0 %
ASICOPE secondaire	35'501.00	14.5 %	3'400.00	1.2 %
Gendarmerie	4'176.00	2.6 %	6'500.00	4.1 %
SDIS	8'589.30	19.6 %	4'100.00	9.4 %
PCi	5'051.00	15.3 %	1'300.00	3.5 %
ARASPE	2'215.10	4.6 %	3'100.00	6.6 %
Facture sociale	64'133.00	7.9 %	29'000.00	3.4 %
AVASAD	26'122.40	19.8 %	18'500.00	13.2 %
Total des hausses	219'530.53		138'900.00	

Ces hausses tant en francs qu'en pourcent sont énormes, même si l'on tient compte de la croissance de notre population qui se monte à 1% entre le 31.12.2013 et le 31.12.2014 et seulement de 2.2 % entre le 31.12.2011 et le 31.12.2014, soit une moyenne inférieure à 1% par an.

Comme depuis plusieurs années, la Municipalité a pris un soin particulier à analyser les besoins d'entretien et de travaux à entreprendre en les hiérarchisant, ceci afin de répartir les charges sur plusieurs années lorsque cela s'avérait possible.

Pour ce faire, le projet de budget a, dans un premier temps, été établi avec des coûts de base, charge aux municipaux de proposer et défendre les travaux qu'ils comptaient entreprendre en 2016.

Subventions aux sociétés locales

L'année passée, nous avons introduit pour la première fois dans le budget les subventions non monétaire faite par la commune aux sociétés locales. Les chiffres portés au budget 2016 sont les mêmes qu'en 2015. Lors du bouclage de l'année en cours, nous aurons les valeurs réelles qui permettront d'affiner les budgets à partir de 2017.

3. Effet comptable du budget 2016

Le budget 2016 présente une situation légèrement déficitaire. Cette situation est due au report de plus en plus important des institutions cantonales, régionales et intercommunales, comme nous l'avons vu au point précédent.

Résultat comptable	CHF	-64'500.-
Amortissements comptables	CHF	282'700.-
Attributions aux réserves	CHF	9'900.-
Prélèvements aux réserves	CHF	- 134'300.-
Résultat monétaire du ménage communal	CHF	93'800.-
Amortissement financier des emprunts	CHF	- 219'667.-
Résultat monétaire	CHF	- 125'867.-

Malgré un résultat comptable négatif, le ménage communal affiche un résultat monétaire positif. Toutefois, tenant compte des remboursements des emprunts qui se montent à près de CHF 220'000.- le solde monétaire final sera malheureusement négatif.

D'un point de vue du résultat porté au bilan, la perte envisagée de CHF 64'500.- augmentera, malgré le bon résultat 2014, le découvert laissé par l'année 2013. On peut donc présenter la situation de la manière suivante :

	2012 Réel	2013 Réel	2014 Réel	2015 Budget	2016 Budget
Résultat	-102'347.82	-656'034.35	149'477.58	-16'800.00	-64'500.00
Fortune de la Commune au 31.12	197'410.03	-458'624.32	-309'146.74	-325'946.74	-390'446.74

Il est donc nécessaire de prévoir plusieurs années de résultats positifs avant de pouvoir combler le découvert au bilan mentionné ci-dessus.

4. Commentaires

Personnel

Au vu de l'augmentation de l'activité générale et de la reprise de la gestion de la bibliothèque intercommunale et des bus PPDL, le temps de travail du boursier sera augmenté à 70 %.

Les travaux au centre du village (Denner et Pré-du-Château) nécessitent de renforcer la présence des patrouilleurs scolaires, ce qui induit une augmentation de la masse salariale. Cette augmentation sera quelque peu compensée par la décision de l'ASiCoPe de subventionner cette activité à hauteur de 25% des salaires.

La PentaDîne connaît toujours un très bon niveau de fréquentation, nécessitant régulièrement la présence de quatre collaboratrices pour encadrer les enfants dont les plus jeunes sont désormais âgés de quatre ans, ceci afin de satisfaire, entre autres, aux normes de sécurité. Le budget reprend donc les chiffres effectifs de l'année 2014.

Informatique

La migration de système s'est bien déroulée. Parallèlement, Microsoft a modifié sa manière de facturer les licences. Dorénavant celles-ci sont facturées annuellement en lieu et place d'un achat pour 5 ans.

Afin de respecter le droit fédéral qui exige que l'employeur puisse attester des durées de travail effectives fournies par ses collaborateurs, un système de pointage va être mise en place à la Léchire, à la voirie et à l'administration communale. Ce dernier fonctionne grâce aux badges déjà utilisés pour l'ouverture des portes.

Péréquation

La tendance débutée en 2014 se poursuit et, pour la première fois depuis de nombreuses années, le budget 2015 prévoit que la péréquation 2016 sera en faveur de notre Commune pour un montant de CHF 49'000.-.

Bâtiments

Afin de rendre plus lisible les comptes le dicastère 351 qui regroupait, jusqu'en 2015, tous les bâtiments non spécifiquement listés présente désormais que les bâtiments administratifs (maison de commune et porcherie), tandis qu'un dicastère 355 a été créé pour accueillir les autres bâtiments (battoir, garages, abris PC).

Grande salle :

Les tables et les chaises utilisées sur la galerie par la PentaDîne vont être changées, afin d'avoir du matériel plus gai et surtout plus facile à manipuler. Les tables et chaises actuelles seront mises à disposition lors de manifestations.

Bâtiment de la voirie/FC Venoge :

Les douches des vestiaires du foot présentent des fuites qui menacent, à terme, la qualité structurelle du bâtiment. Des travaux de rénovation ont donc été portés au budget pour remédier à cette situation.

Battoir :

La charpente du battoir doit être consolidée. De plus, un palan va être installé pour faciliter l'utilisation de ce local par notre service de voirie.

Route

La place de parc sous la maison de commune va être goudronnée, afin de pouvoir y tracer formellement des places de parc et d'améliorer la qualité de l'accueil de la fête des Tartreux.

Le pont sur la Venoge situé en Fleuret sera expertisé, afin de s'assurer qu'il présente toujours les garanties nécessaires pour le passage de véhicules.

Parcs et cimetière

Suite aux travaux déjà réalisés au cimetière, Il est prévu de refaire l'allée centrale. Cette zone serait préalablement préparée pour éviter la repousse de mauvaises herbes dans le gravier.

Ordures ménagères

Pour l'établissement du budget 2016, nous avons séparé le dicastère entre 1) les charges qui doivent être couvertes par la taxe au sac et la taxe voirie 2) les charges qui peuvent être supportées par le ménage communal. Il s'agit principalement des déchets carnés et de l'élimination des poubelles publiques.

Instruction publique et culte

L'ASICoPe continue, comme en 2015 à nous présenter des hausses sensibles de ses charges, qui se montent à CHF 917'400.- en hausse de CHF 49'200.-, soit 5.7 %.

Nous constatons cette hausse importante pour notre Commune, ceci malgré que, dorénavant, les enfants placés à la MEP sont refacturés aux communes dont ils sont issus directement par l'ASICoPe. Ceci explique peut-être en partie la différence entre les primaires (+7.7 %) et les secondaires (+1.2 %).

En 2015 dans le cadre de l'évènement cantonal « ArtEdifice », nous avons accueilli dans le chœur de notre église une œuvre représentant les 10 commandements. La Municipalité propose d'acquérir cette œuvre annoncée à CHF 15'000.-.

A l'église, l'éclairage extérieur pose des problèmes depuis de nombreuses années. Le remplacement par un système à LED est prévu. D'autre part, la chaire actuelle obstrue une grande partie du passage entre la nef et le chœur. Un projet de remplacement est en cours de discussion entre le Canton, la Paroisse et la Municipalité.

Sécurité publique

Les coûts facturés par la Gendarmerie Vaudoise, calculés sur les mêmes principes que la facture sociale et la péréquation, augmentent de 4.1 % par rapport au budget 2015.

Les coûts du SDIS et de la Protection Civile augmentent de 9.4 % , respectivement de 3.5 %. Comme indiqué en 2014, nous n'avons plus de réserves pour la défense incendie. Le ménage communal doit donc dorénavant entièrement supporter ces coûts.

Sécurité sociale

Suite à la correction dès 2014 du coût de la facture sociale en raison de l'augmentation de notre fiscalité, nous repartons avec des hausses annuelles. Pour 2016, cette dernière se monte à 3.4 %, soit CHF 29'000.-

Les coûts de l'ARASPE (Agence intercommunale des assurances sociales) seront de CHF 29.94 par habitant, en hausse de 6.6 % par rapport au budget 2015.

5. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil communal à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Penthaz

- vu le préavis N° 05-2015 concernant le budget pour l'année 2016 ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

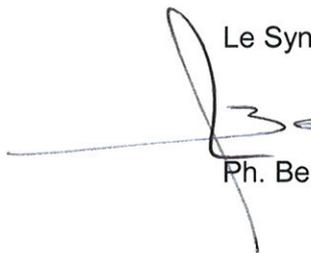
décide

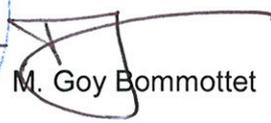
d'adopter le budget de l'année 2016 tel que présenté, soit :

Charges	CHF	6'946'600.-
Produits	CHF	6'882'100.-
Perte	CHF	-64'500.-

Adopté en séance de Municipalité in corpore le 26 octobre 2015.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :  Ph. Besson

La secrétaire :  M. Goy Bommottet



Délégués municipaux et communaux :

- M. Philippe BESSON, Syndic
- M. Cédric TRONCHET, Boursier